



COMMUNAUTÉ DE COMMUNES  
VALLÉES D'AUGE ET DU MERLERAULT

DEPARTEMENT DE L'ORNE

ARRONDISSEMENT DE MORTAGNE

COMMUNAUTE DE COMMUNES

DES VALLEES D'AUGE ET DU MERLERAULT

PROCES VERBAL

DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE  
du 09 mai 2023

Membres en exercice :	70
Présents :	43
⌘ Pouvoirs	6
Votants :	49
Absents :	27
Représentés	2

Date de convocation :  
Le 03 mai 2023

Secrétaire de séance :  
Mme LIARD Marie-Christine

Acte publié le :  
11 mai 2023

Le mardi 09 mai 2023, à vingt heures, le Conseil communautaire légalement convoqué, s'est réuni, en session ordinaire, au nombre prescrit par la loi, au centre socio-culturel à GACÉ, sous la présidence de Monsieur GOURDEL Sébastien, Président.

**Etaient présents :**

ALLAIN André	BUREL Gérard	GRESSANT Martine	LECACHE Stéphane	TABARD Marie-France
AMESLANT Patrick	CAPLET Xavier	GRESSANT Matthias	LIARD Marie-Christine	TANGUY Gérard
BATREL Serge	CHRETIEN Bernard	GRIMBERT Jean	OLIVIER Annie	TASSUS Marie
BELLETTA Alexandra	COUSIN Michel	HAUTON Charles	ROBILLARD Denis	TRINITE Monique
BIGOT Michel	DUVALDESTIN Didier	LAIGRE Agnès	ROBIN Jean-Marie	VANDAMME Liliane
BIGOT Philippe	FEIGNIER Catherine	LAIGRE Dominique	ROLAND Régis	WILLOT Guy
BISSON François	FERET Jean-Pierre	LAIGRE Jean-Claude	ROMAIN Guy	ZECCA Michel
BONETTA Sylvie	FEREY Yvette	LAIGRE Thierry	ROSE Gérard	
BOUNAB Karim	GOURDEL Sébastien	LE FLOHIC Jean-Yves	ROUTIER Isabelle	

**Pouvoirs :**

M. TOUCHAIN Philippe a donné pouvoir à M. ROMAIN Guy, M. PINHO Jérémias a donné pouvoir à Mme LIARD Marie-Christine, Mme COUGE Huguette a donné pouvoir à Mme GRESSANT Martine, M. DIF Stéphane a donné pouvoir à Mme VANDAMME Liliane, Mme STALLEGGER Pascale a donné pouvoir à M. WILLOT Guy, Mme NOGUES Nelly a donné pouvoir à M. ROSE Gérard

**Etaient absents et excusés :**

Mme BRASSEUR Nicole est représentée par Mme FEIGNIER Catherine, M. RAVASSE François est représenté par M. LAIGRE Dominique, Mme BEAUDOIN Isabelle, M. BIGNON Christophe, Mme COLETTE Thérèse, M. COUPÉ Jean-Luc, Mme DENIS Marie-Laure, M. FERREY Philippe, M. GOURIO Alain, Mme HERVIEUX Jeanine, M. HOORELBEKE Dominique, M. LAMPERIERE Alain, M. LAMPERIERE Emile, M. LANGLOIS Arnaud, M. LANGLOIS Paul, Mme LE CALLONNEC Barbara, M. LELOUVIER Vincent, Mme LOISEL NICOLEAU Chantal, M. LURSON Patrick, Mme MORIN Amélie, Mme NOËL Isabelle, Mme PILLIARD Florence, M. PREEL Gérard,

**ORDRE DU JOUR**

Le conseil communautaire, à l'unanimité  
Oùï, l'exposé de Monsieur le Président  
Vu le code général des collectivités territoriales  
Vu l'avis favorable du Bureau

■ **Adopte** l'ordre du jour du conseil communautaire en date du 09 mai 2023 ainsi qu'il suit

- 1- Approbation du procès-verbal du conseil communautaire du 11 avril 2023
- 2- Comptes de gestion BP et budgets annexes
- 3- Compte administratif budget principal
- 4- Compte administratif budget annexe OM
- 5- Compte administratif budget annexe SPANC
- 6- Compte administratif budget annexe ZA Launay
- 7- Compte administratif budget annexe ZA Beaumont

- 8- Compte administratif budget annexe ZA Le Sap
- 9- Affectation des résultats budget principal
- 10- Affectation des résultats budget annexe OM
- 11- Affectation des résultats budget annexe SPANC
- 12- Modification du tableau des effectifs
- 13- Demande de subventions
- 14- Tarifs location vélos

## **1- Approbation du procès-verbal du conseil communautaire du 11 avril 2023**

Approuvé à l'unanimité.

Rappel du fonctionnement du BL cabinet par M. Sébastien GOURDEL

## **2- Comptes de gestion BP et budgets annexes**

### **20230509-01** – Compte de gestion 2022 BP.

Le conseil communautaire, à l'unanimité

Oui, l'exposé de Monsieur le Président

Vu le code général des collectivités territoriales

Vu le décret du 29 décembre 1962 portant règlement de la comptabilité publique,

Vu l'avis favorable du Bureau

Après s'être fait présenter les budgets primitifs et supplémentaires de l'exercice 2022 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le Trésorier accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer.

Après s'être assuré que le Trésorier a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2021, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures.

Considérant que les écritures sont conformes à celles du compte administratif tant en recettes qu'en dépenses, pour la section de fonctionnement et la section d'investissement.

1°) statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier 2022 au 31 décembre 2022, y compris celles relatives à la journée complémentaire ;

2°) statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2022, en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et annexes ;

3°) statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

α déclare que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2022 par le Trésorier, pour le budget PRINCIPAL de la Communauté de communes des Vallées d'Auge et du Merlerault visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation, ni réserve de sa part.

### **20230509-02** – Compte de gestion 2022 Budget annexe des ordures ménagères.

Le conseil communautaire, à l'unanimité

Oui, l'exposé de Monsieur le Président

Vu le code général des collectivités territoriales

Vu le décret du 29 décembre 1962 portant règlement de la comptabilité publique,

Vu l'avis favorable du Bureau

Après s'être fait présenter les budgets primitifs et supplémentaires de l'exercice 2022 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le Trésorier accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer.

Après s'être assuré que le Trésorier a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2021, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures.

Considérant que les écritures sont conformes à celles du compte administratif tant en recettes qu'en dépenses, pour la section de fonctionnement et la section d'investissement.

1°) statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier 2022 au 31 décembre 2022, y compris celles relatives à la journée complémentaire ;

2°) statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2022, en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et annexes ;

3°) statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

▫ déclare que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2022 par le Trésorier, pour le budget annexe des ordures ménagères de la Communauté de communes des Vallées d'Auge et du Merlerault visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation, ni réserve de sa part.

#### **20230509-03** – Compte de gestion 2022 Budget annexe SPANC.

Le conseil communautaire, à l'unanimité

Oui, l'exposé de Monsieur le Président

Vu le code général des collectivités territoriales

Vu le décret du 29 décembre 1962 portant règlement de la comptabilité publique,

Vu l'avis favorable du Bureau

Après s'être fait présenter les budgets primitifs et supplémentaires de l'exercice 2022 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le Trésorier accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer.

Après s'être assuré que le Trésorier a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2021, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures.

Considérant que les écritures sont conformes à celles du compte administratif tant en recettes qu'en dépenses, pour la section de fonctionnement et la section d'investissement.

1°) statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier 2022 au 31 décembre 2022, y compris celles relatives à la journée complémentaire ;

2°) statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2022, en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et annexes ;

3°) statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

▫ déclare que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2022 par le Trésorier, pour le budget annexe SPANC de la Communauté de communes des Vallées d'Auge et du Merlerault visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation, ni réserve de sa part.

#### **20230509-04** – Compte de gestion 2022 budget annexe ZA Launay.

Le conseil communautaire, à l'unanimité

Oui, l'exposé de Monsieur le Président

Vu le code général des collectivités territoriales

Vu le décret du 29 décembre 1962 portant règlement de la comptabilité publique,

Vu l'avis favorable du Bureau

Après s'être fait présenter les budgets primitifs et supplémentaires de l'exercice 2022 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le Trésorier accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer.

Après s'être assuré que le Trésorier a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2021, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures.

Considérant que les écritures sont conformes à celles du compte administratif tant en recettes qu'en dépenses, pour la section de fonctionnement et la section d'investissement.

1°) statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier 2022 au 31 décembre 2022, y compris celles relatives à la journée complémentaire ;

2°) statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2022, en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et annexes ;

3°) statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

▫ déclare que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2022 par le Trésorier, pour le budget annexe ZA de Launay de la Communauté de communes des Vallées d'Auge et du Merlerault visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation, ni réserve de sa part.

#### **20230509-05** – Compte de gestion 2022 budget annexe ZA Beaumont

Le conseil communautaire, à l'unanimité

Oui, l'exposé de Monsieur le Président

Vu le code général des collectivités territoriales

Vu le décret du 29 décembre 1962 portant règlement de la comptabilité publique,

Vu l'avis favorable du Bureau

Après s'être fait présenter les budgets primitifs et supplémentaires de l'exercice 2022 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le Trésorier accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer.

Après s'être assuré que le Trésorier a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2021, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures.

Considérant que les écritures sont conformes à celles du compte administratif tant en recettes qu'en dépenses, pour la section de fonctionnement et la section d'investissement.

1°) statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier 2022 au 31 décembre 2022, y compris celles relatives à la journée complémentaire ;

2°) statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2022, en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et annexes ;

3°) statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

▫ déclare que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2022 par le Trésorier, pour le budget annexe ZA de Beaumont de la Communauté de communes des Vallées d'Auge et du Merlerault visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation, ni réserve de sa part.

#### **20230509-06** – Compte de gestion 2022 budget annexe ZA de Sap en Auge

Le conseil communautaire, à l'unanimité

Oui, l'exposé de Monsieur le Président

Vu le code général des collectivités territoriales

Vu le décret du 29 décembre 1962 portant règlement de la comptabilité publique,

Vu l'avis favorable du Bureau

Après s'être fait présenter les budgets primitifs et supplémentaires de l'exercice 2022 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le Trésorier accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer.

Après s'être assuré que le Trésorier a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2021, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures.

Considérant que les écritures sont conformes à celles du compte administratif tant en recettes qu'en dépenses, pour la section de fonctionnement et la section d'investissement.

1°) statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier 2022 au 31 décembre 2022, y compris celles relatives à la journée complémentaire ;

2°) statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2022, en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et annexes ;

3°) statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

▣ déclare que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2022 par le Trésorier, pour le budget annexe ZA de Sap en Auge de la Communauté de communes des Vallées d'Auge et du Merlerault visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation, ni réserve de sa part.

Pour le vote, M. Sébastien GOURDEL quitte la salle, M. Jean GRIMBERT fait voter les comptes administratifs.

### 3- Compte administratif budget principal

**20230509-07** – Compte administratif 2022 BP.

Le conseil communautaire, à l'unanimité

Oui, l'exposé de Monsieur le Président

Vu le code général des collectivités territoriales

Vu le décret du 29 décembre 1962 portant règlement de la comptabilité publique,

Vu l'avis favorable du Bureau

**Adopte ainsi qu'il suit les résultats du compte administratif 2022 du budget principal de la communauté de communes et arrête les comptes tels que ci-après**

CDC des Vallées d'Auge et du Merlerault - CDC DES VALLEES D'AUGE ET DU MERLERAULT - CA - 2022

<b>II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET</b>	<b>II</b>
<b>VUE D'ENSEMBLE</b>	<b>A1</b>

#### EXECUTION DU BUDGET

		DEPENSES		RECETTES	
<b>REALISATIONS DE L'EXERCICE (mandats et titres)</b>	Section de fonctionnement	A	10 015 675,84	G	11 267 336,54
	Section d'investissement	B	2 602 406,48	H	3 394 562,14

		+		+	
<b>REPORTS DE L'EXERCICE N-1</b>	Report en section de fonctionnement (002)	C	0,00 (si déficit)	I	1 347 011,42 (si excédent)
	Report en section d'investissement (001)	D	2 105 541,51 (si déficit)	J	0,00 (si excédent)

		=		=	
<b>TOTAL (réalisations + reports)</b>	= A+B+C+D	14 723 623,83	= G+H+I+J	16 008 910,10	

<b>RESTES A REALISER A REPORTER EN N+1 (1)</b>	Section de fonctionnement	E	0,00	K	0,00
	Section d'investissement	F	668 548,53	L	650 220,00
	<b>TOTAL des restes à réaliser à reporter en N+1</b>	= E+F	668 548,53	= K+L	650 220,00

<b>RESULTAT CUMULE</b>	Section de fonctionnement	= A+C+E	10 015 675,84	= G+H+K	12 614 347,96
	Section d'investissement	= B+D+F	5 376 496,52	= H+J+L	4 044 782,14
	<b>TOTAL CUMULE</b>	= A+B+C+D+E+F	15 392 172,36	= G+H+I+J+K+L	16 659 130,10

▣ les résultats nets de clôture du budget principal pour l'exercice 2022 sont donc de :

▣ section d'investissement :	+	792 155,66 €
▣ section de fonctionnement :	+	1 251 660,70 €

#### 4- Compte administratif budget annexe OM

**20230509-08** – Compte administratif 2022 budget annexe ordures ménagères.

Le conseil communautaire, à l'unanimité  
 Oui, l'exposé de Monsieur le Président  
 Vu le code général des collectivités territoriales  
 Vu le décret du 29 décembre 1962 portant règlement de la comptabilité publique,  
 Vu l'avis favorable du Bureau

**Adopte ainsi qu'il suit les résultats du compte administratif 2022 du budget annexe ordures ménagères de la communauté de communes et arrête les comptes tels que ci-après**

CDC des Vallées d'Auge et du Merlerault - ORDURES MENAGERES - CA - 2022

<b>II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET</b>	<b>II</b>
<b>VUE D'ENSEMBLE</b>	<b>A1</b>

#### EXECUTION DU BUDGET

		DEPENSES		RECETTES	
REALISATIONS DE L'EXERCICE (mandats et titres)	Section de fonctionnement	A	2 447 607,37	G	2 847 815,98
	Section d'investissement	B	208 786,37	H	310 809,86
			+		+
REPORTS DE L'EXERCICE N-1	Report en section de fonctionnement (002)	C	0,00 (si déficit)	I	138 001,95 (si excédent)
	Report en section d'investissement (001)	D	203 536,58 (si déficit)	J	0,00 (si excédent)
			=		=
TOTAL (réalisations + reports)		= A+B+C+D	2 859 930,32	= G+H+I+J	3 296 627,79
RESTES A REALISER A REPORTER EN N+1 (1)	Section de fonctionnement	E	0,00	K	0,00
	Section d'investissement	F	61 800,00	L	17 976,00
	TOTAL des restes à réaliser à reporter en N+1	= E+F	61 800,00	= K+L	17 976,00
RESULTAT CUMULE	Section de fonctionnement	= A+C+E	2 447 607,37	= G+H+K	2 985 817,93
	Section d'investissement	= B+D+F	474 122,95	= H+J+L	328 785,86
	TOTAL CUMULE	= A+B+C+D+E+F	2 921 730,32	= G+H+I+J+K+L	3 314 603,79

▣ les résultats nets de clôture du budget annexe ordures ménagères pour l'exercice 2022 sont donc de :

▣ section d'investissement :	+	102 023,49 €
▣ section de fonctionnement :	+	400 208,61 €

#### 5- Compte administratif budget annexe SPANC

**20230509-09** – Compte administratif 2022 budget annexe SPANC.

Le conseil communautaire, à l'unanimité  
 Oui, l'exposé de Monsieur le Président  
 Vu le code général des collectivités territoriales

Vu le décret du 29 décembre 1962 portant règlement de la comptabilité publique,  
Vu l'avis favorable du Bureau

**Adopte ainsi qu'il suit les résultats du compte administratif 2022 du budget annexe SPANC de la communauté de communes et arrête les comptes tels que ci-après**

CDC des Vallées d'Auge et du Merlerault - SERVICE PUBLIC ASSAINISSEMENT NON COL - CA - 2022

<b>II – PRESENTATION GENERALE DU COMPTE ADMINISTRATIF</b>	<b>II</b>
<b>VUE D'ENSEMBLE</b>	<b>A1</b>

**EXECUTION DU BUDGET**

		DEPENSES	RECETTES	SOLDE D'EXECUTION (1)
REALISATIONS DE L'EXERCICE (mandats et titres)	Section d'exploitation	A 86 042,49	G 92 350,83	G-A 6 308,34
	Section d'investissement	B 100 153,96	H 101 114,66	H-B 960,70

REPORTS DE L'EXERCICE N-1	Report en section d'exploitation (002)	C 0,00 (si déficit)	I 43 498,24 (si excédent)
	Report en section d'investissement (001)	D 0,00 (si déficit)	J 33 915,20 (si excédent)

		DEPENSES	RECETTES	SOLDE D'EXECUTION (1)
<b>TOTAL (réalisations + reports)</b>		P= A+B+C+D 186 196,45	Q= G+H+I+J 270 878,93	=Q-P 84 682,48

RESTES A REALISER A REPORTER EN N+1 (2)	Section d'exploitation	E 0,00	K 0,00
	Section d'investissement	F 0,00	L 0,00
	TOTAL des restes à réaliser à reporter en N+1	= E+F 0,00	= K+L 0,00

		DEPENSES	RECETTES	SOLDE D'EXECUTION (1)
RESULTAT CUMULE	Section d'exploitation	= A+C+E 86 042,49	= G+I+K 135 849,07	49 806,58
	Section d'investissement	= B+D+F 100 153,96	= H+J+L 135 029,86	34 875,90
	<b>TOTAL CUMULE</b>	= A+B+C+D+E+F 186 196,45	= G+H+I+J+K+L 270 878,93	84 682,48

☑ les résultats nets de clôture du budget annexe spanc pour l'exercice 2022 sont donc de :

▫ section d'investissement : + 960.70 €  
▫ section de fonctionnement : + 6 308.34 €

**6- Compte administratif budget annexe ZA Launay**

**20230509-10** – Compte administratif 2022 budget annexe ZA de Launay.

Le conseil communautaire, à l'unanimité  
Oui, l'exposé de Monsieur le Président  
Vu le code général des collectivités territoriales  
Vu le décret du 29 décembre 1962 portant règlement de la comptabilité publique,  
Vu l'avis favorable du Bureau

**Adopte ainsi qu'il suit les résultats du compte administratif 2022 du budget annexe ZA de Launay de la communauté de communes et arrête les comptes tels que ci-après**

<b>II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET</b>	<b>II</b>
<b>VUE D'ENSEMBLE</b>	<b>A1</b>

**EXECUTION DU BUDGET**

		DEPENSES		RECETTES	
<b>REALISATIONS DE L'EXERCICE (mandats et titres)</b>	Section de fonctionnement	A	8 591,99	G	8 591,66
	Section d'investissement	B	8 591,66	H	0,00
		+		+	
<b>REPORTS DE L'EXERCICE N-1</b>	Report en section de fonctionnement (002)	C	0,00 (si déficit)	I	0,00 (si excédent)
	Report en section d'investissement (001)	D	205 807,34 (si déficit)	J	0,00 (si excédent)
		=		=	
<b>TOTAL (réalisations + reports)</b>		= A+B+C+D	222 990,99	= G+H+I+J	8 591,66
<b>RESTES A REALISER A REPORTER EN N+1 (1)</b>	Section de fonctionnement	E	0,00	K	0,00
	Section d'investissement	F	0,00	L	0,00
	<b>TOTAL des restes à réaliser à reporter en N+1</b>	= E+F	0,00	= K+L	0,00
<b>RESULTAT CUMULE</b>	Section de fonctionnement	= A+C+E	8 591,99	= G+I+K	8 591,66
	Section d'investissement	= B+D+F	214 399,00	= H+J+L	0,00
	<b>TOTAL CUMULE</b>	= A+B+C+D+E+F	222 990,99	= G+H+I+J+K+L	8 591,66

▣ les résultats nets de clôture du budget annexe ZA de Launay pour l'exercice 2022 sont donc de :

▣ section d'investissement :	- 8591.66 €
▣ section de fonctionnement :	- 0.33 €

**7- Compte administratif budget annexe ZA Beaumont**

**20230509-11** – Compte administratif 2022 budget annexe ZA Beaumont.

Le conseil communautaire, à l'unanimité  
 Oui, l'exposé de Monsieur le Président  
 Vu le code général des collectivités territoriales  
 Vu le décret du 29 décembre 1962 portant règlement de la comptabilité publique,  
 Vu l'avis favorable du Bureau

**Adopte ainsi qu'il suit les résultats du compte administratif 2022 du budget annexe ZA de Beaumont de la communauté de communes et arrête les comptes tels que ci-après**

<b>II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET</b>	<b>II</b>
<b>VUE D'ENSEMBLE</b>	<b>A1</b>

**EXECUTION DU BUDGET**

		DEPENSES		RECETTES	
<b>REALISATIONS DE L'EXERCICE (mandats et titres)</b>	Section de fonctionnement	A	2 320,91	G	2 513,76
	Section d'investissement	B	36 582,15	H	3 356,16

		+		+	
<b>REPORTS DE L'EXERCICE N-1</b>	Report en section de fonctionnement (002)	C	0,00 (si déficit)	I	0,00 (si excédent)
	Report en section d'investissement (001)	D	504 814,00 (si déficit)	J	0,00 (si excédent)

		=		=	
<b>TOTAL (réalisations + reports)</b>		= A+B+C+D	543 717,06	= G+H+I+J	5 869,92

<b>RESTES A REALISER A REPORTER EN N+1 (1)</b>	Section de fonctionnement	E	0,00	K	0,00
	Section d'investissement	F	0,00	L	0,00
	<b>TOTAL des restes à réaliser à reporter en N+1</b>	= E+F	0,00	= K+L	0,00

<b>RESULTAT CUMULE</b>	Section de fonctionnement	= A+C+E	2 320,91	= G+I+K	2 513,76
	Section d'investissement	= B+D+F	541 396,15	= H+J+L	3 356,16
	<b>TOTAL CUMULE</b>	= A+B+C+D+E+F	543 717,06	= G+H+I+J+K+L	5 869,92

☐ les résultats nets de clôture du budget annexe ZA de Beaumont pour l'exercice 2022 sont donc de :

▫ section d'investissement :	-	33 225,99 €
▫ section de fonctionnement :	+	192,85 €

**8- Compte administratif budget annexe ZA Le Sap**

**20230509-12** – Compte administratif 2022 budget annexe ZA SAP

Le conseil communautaire, à l'unanimité

Oui, l'exposé de Monsieur le Président

Vu le code général des collectivités territoriales

Vu le décret du 29 décembre 1962 portant règlement de la comptabilité publique,

Vu l'avis favorable du Bureau

**Adopte ainsi qu'il suit les résultats du compte administratif 2022 du budget annexe ZA de Sap en auge de la communauté de communes et arrête les comptes tels que ci-après**

<b>II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET</b>	<b>II</b>
<b>VUE D'ENSEMBLE</b>	<b>A1</b>

**EXECUTION DU BUDGET**

		DEPENSES		RECETTES	
<b>REALISATIONS DE L'EXERCICE</b> (mandats et titres)	Section de fonctionnement	A	0,00	G	0,00
	Section d'investissement	B	0,00	H	0,00
		+		+	
<b>REPORTS DE L'EXERCICE N-1</b>	Report en section de fonctionnement (002)	C	0,00 (si déficit)	I	0,00 (si excédent)
	Report en section d'investissement (001)	D	0,00 (si déficit)	J	0,00 (si excédent)
		=		=	
<b>TOTAL (réalisations + reports)</b>		= A+B+C+D	0,00	= G+H+I+J	0,00
<b>RESTES A REALISER A REPORTER EN N+1 (1)</b>	Section de fonctionnement	E	0,00	K	0,00
	Section d'investissement	F	0,00	L	0,00
	<b>TOTAL des restes à réaliser à reporter en N+1</b>	= E+F	0,00	= K+L	0,00
<b>RESULTAT CUMULE</b>	Section de fonctionnement	= A+C+E	0,00	= G+H+K	0,00
	Section d'investissement	= B+D+F	0,00	= H+J+L	0,00
	<b>TOTAL CUMULE</b>	= A+B+C+D+E+F	0,00	= G+H+I+J+K+L	0,00

☑ les résultats nets de clôture du budget annexe ZA de Sap en Auge pour l'exercice 2022 sont donc de :

☒ section d'investissement : + 0 €  
 ☒ section de fonctionnement : + 0 €

**9- Affectation des résultats budget principal**

**20230509-13 – Affectation de résultats budget principal 2022**

Le conseil communautaire, à l'unanimité  
 Oui, l'exposé de Monsieur le Président  
 Vu le code général des collectivités territoriales  
 Vu le décret du 29 décembre 1962 portant règlement de la comptabilité publique,  
 Vu l'avis favorable du Bureau

Constate les résultats 2022 du compte administratif du budget Principal de la Communauté de communes des Vallées d'Auge et du Merlerault

Budget principal	<b>bp</b>
<b>POUR MÉMOIRE RESULTATS N-1</b>	
Résultat d'investissement antérieur reporté	- 2 105 541,51
Résultat de fonctionnement antérieur reporté	1 347 011,42 €
<b>SOLDE D'EXECUTION DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT AU 31-12</b>	
<i>Dépenses d'investissement</i>	2 602 406,48 €
<i>Recettes d'investissement</i>	3 394 562,14 €
<b>Solde d'exécution de la clôture de l'exercice</b>	<b>792 155,66</b>
Résultat antérieur	- 2 105 541,51
<b>Solde d'exécution cumulé à reporté au BP - Chap 001</b>	<b>- 1 313 385,85</b>
<b>RESTES A REALISER AU 31-12</b>	
<i>Dépenses d'investissement</i>	668 548,53 €
<i>Recettes d'investissement</i>	650 220,00 €
<b>Solde d'exécution des restes à réaliser</b>	<b>- 18 328,53</b>
<b>BESOIN DE FINANCEMENT DE LA S°D'INVESTISSEMENT AU 31-12</b>	
Rappel du solde d'exécution cumulé	- 1 313 385,85
Rappel du solde des restes à réaliser	- 18 328,53
<b>BESOIN NET DE FINANCEMENT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT</b>	<b>- 1 331 714,38</b>
<b>RESULTAT DE FONCTIONNEMENT A AFFECTER</b>	
<i>Dépenses de fonctionnement</i>	10 015 675,84 €
<i>Recettes de fonctionnement</i>	11 267 336,54 €
<b>Résultat de clôture de l'exercice</b>	<b>1 251 660,70</b>
Résultat antérieur	1 347 011,42
<b>RESULTAT CUMULE</b>	<b>2 598 672,12</b>
<b>Couverture du besoin de financement de la section d'investissement</b>	<b>1 331 714,38</b>
<b>* Crédit du compte 1068</b>	
<b>Affectation complémentaire en réserves</b>	
<b>* Crédit du compte 1068</b>	
<b>Solde sur excédent de fonctionnement</b>	
<b>* Crédit du compte 002</b>	<b>1 266 957,74</b>

Décide d'affecter le résultat 2022 de la section de fonctionnement ainsi qu'il suit :

- Section d'investissement : Article 1068 1 331 714.38 €
- Solde restant à la section de fonctionnement : Article 002 1 266 957.74 €

#### **10- Affectation des résultats budget annexe OM**

##### **20230509-14 – Affectation de résultats budget annexe ordures ménagères 2022**

Le conseil communautaire, à l'unanimité  
 Oui, l'exposé de Monsieur le Président  
 Vu le code général des collectivités territoriales  
 Vu le décret du 29 décembre 1962 portant règlement de la comptabilité publique,  
 Vu l'avis favorable du Bureau

Constate les résultats 2022 du compte administratif du budget annexe ordures ménagères de la Communauté de communes des Vallées d'Auge et du Merlerault

Budget Annexe OM	<b>bp</b>
<b>POUR MÉMOIRE RESULTATS N-1</b>	
Résultat d'investissement antérieur reporté	-203 536,58 €
Résultat de fonctionnement antérieur reporté	138 001,95
<b>SOLDE D'EXECUTION DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT AU 31-12</b>	
<i>Dépenses d'investissement</i>	208 786,37
<i>Recettes d'investissement</i>	310 809,86 €
<b>Solde d'exécution de la clôture de l'exercice</b>	<b>102 023,49</b>
Résultat antérieur	- 203 536,58
<b>Solde d'exécution cumulé à reporté au BP - Chap 001</b>	<b>- 101 513,09</b>
<b>RESTES A REALISER AU 31-12</b>	
<i>Dépenses d'investissement</i>	61 800,00 €
<i>Recettes d'investissement</i>	17 976,00
<b>Solde d'exécution des restes à réaliser</b>	<b>- 43 824,00</b>
<b>BESOIN DE FINANCEMENT DE LA S°D'INVESTISSEMENT AU 31-12</b>	
Rappel du solde d'exécution cumulé	- 101 513,09
Rappel du solde des restes à réaliser	- 43 824,00
<b>BESOIN NET DE FINANCEMENT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT</b>	<b>- 145 337,09</b>
<b>RESULTAT DE FONCTIONNEMENT A AFFECTER</b>	
<i>Dépenses de fonctionnement</i>	2 447 607,37
<i>Recettes de fonctionnement</i>	2 847 815,98
<b>Résultat de clôture de l'exercice</b>	<b>400 208,61</b>
Résultat antérieur	138 001,95
<b>RESULTAT CUMULE</b>	<b>538 210,56</b>
<b>Couverture du besoin de financement de la section d'investissement</b>	
<b>* Crédit du compte 1068</b>	145 337,09
<b>Affectation complémentaire en réserves</b>	
<b>* Crédit du compte 1068</b>	
<b>Solde sur excédent de fonctionnement</b>	
<b>* Crédit du compte 002</b>	<b>392 873,47</b>

Décide d'affecter le résultat 2022 de la section de fonctionnement ainsi qu'il suit :

- Section d'investissement : Article 1068 145 337.09 €
- Solde restant à la section de fonctionnement : Article 002 392 873.47 €

### **11- Affectation des résultats budget annexe SPANC**

#### **20230509-15** – Affectation de résultats budget annexe SPANC 2022

Le conseil communautaire, à l'unanimité  
 Oui, l'exposé de Monsieur le Président  
 Vu le code général des collectivités territoriales  
 Vu le décret du 29 décembre 1962 portant règlement de la comptabilité publique,  
 Vu l'avis favorable du Bureau

Constate les résultats 2022 du compte administratif du budget annexe SPANC de la Communauté de communes des Vallées d'Auge et du Merlerault

Budget Annexe SPANC	<b>bp</b>
<b>POUR MÉMOIRE RESULTATS N-1</b>	
Résultat d'investissement antérieur reporté	33 915,20
Résultat de fonctionnement antérieur reporté	43 498,24 €
<b>SOLDE D'EXECUTION DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT AU 31-12</b>	
<i>Dépenses d'investissement</i>	100 153,96 €
<i>Recettes d'investissement</i>	101 114,66 €
<b>Solde d'exécution de la clôture de l'exercice</b>	<b>960,70</b>
Résultat antérieur	33 915,20
<b>Solde d'exécution cumulé à reporté au BP - Chap 001</b>	<b>34 875,90</b>
<b>RESTES A REALISER AU 31-12</b>	
<i>Dépenses d'investissement</i>	0,00 €
<i>Recettes d'investissement</i>	0,00 €
<b>Solde d'exécution des restes à réaliser</b>	<b>0,00 €</b>
<b>BESOIN DE FINANCEMENT DE LA S°D'INVESTISSEMENT AU 31-12</b>	
Rappel du solde d'exécution cumulé	
Rappel du solde des restes à réaliser	
<b>BESOIN NET DE FINANCEMENT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT</b>	<b>-</b>
<b>RESULTAT DE FONCTIONNEMENT A AFFECTER</b>	
<i>Dépenses de fonctionnement</i>	86 042,49
<i>Recettes de fonctionnement</i>	92 350,83 €
<b>Résultat de clôture de l'exercice</b>	<b>6 308,34</b>
Résultat antérieur	43 498,24
<b>RESULTAT CUMULE</b>	<b>49 806,58</b>
<b>Couverture du besoin de financement de la section d'investissement</b>	
<b>* Crédit du compte 1068</b>	<b>-</b>
<b>Affectation complémentaire en réserves</b>	
<b>* Crédit du compte 1068</b>	
<b>Solde sur excédent de fonctionnement</b>	
<b>* Crédit du compte 002</b>	<b>49 806,58</b>

Décide d'affecter le résultat 2022 de la section de fonctionnement ainsi qu'il suit :

- Section d'investissement : Article 1068 0 €
- Solde restant à la section de fonctionnement : Article 002 49 806.58 €

## **12- Modification du tableau des effectifs**

### **20230509-16** – Modification du tableau des effectifs

Le conseil communautaire, à l'unanimité  
 Oui, l'exposé de Monsieur le Président  
 Vu le code général des collectivités territoriales  
 Vu l'avis favorable du Bureau

Considérant qu'un agent titulaire a sollicité une réduction de son temps de travail,  
 Considérant qu'il convient de modifier le tableau des effectifs en portant le temps de travail du poste d'adjoint technique 2ème classe de 29,9/35ème à 29,3/35ème

Décide de modifier le tableau des effectifs

Décide d'autoriser le président ou son représentant à signer tout document relatif à la présente délibération.

### **13- Demande de subventions**

#### **20230509-17** – Demande de subventions

Vu le code général des collectivités territoriales

Vu l'avis favorable du bureau de la CDC VAM,

VU l'avis de la commission des finances

Vu les demandes de subventions parvenues à la CDCVAM

<i>Entité</i>	<i>Lieu d'intervention</i>	<i>Objet de la demande</i>	<i>Date / Période</i>	<i>Votée</i>
Les Arts Improvisés	Saint-Aubin-de-Bonneval	Au fil de l'eau	01/07/2023	5 000,00 €
	St Pierre des Loges		14/07/2023	
	Le Sap en Auge		27/07/2023	
	Canapville		29/07/2023	
	Fonctionnement de l'asso	Exposition		3 000,00 €
Média risle	Fonctionnement de l'asso			600,00 €

☐ décide

- D'attribuer les subventions telles que déterminées dans le tableau ci-dessus.
- d'autoriser le Président ou son représentant à signer tout document relatif à l'application de la présente délibération.

### **14- Tarifs location vélos**

#### **20230509-18** – Tarifs de location vélo

Vu le code général des collectivités territoriales

Vu l'avis favorable du bureau de la CDC VAM,

VU l'avis de la commission des finances

Considérant que les tarifs de locations des vélos à assistance électrique sont considérés comme trop complexe à appliquer,

Considérant la proposition de limiter le nombre de tarifs à 2

Considérant la proposition d'un tarif journalier de 10 € TTC et d'un tarif mensuel de 80 €TTC.

☐ décide

- de valider les tarifs de location proposés.
- D'autoriser Monsieur le président ou son représentant à signer tous les documents relatifs à ce dossier.

**L'autorité territoriale,**

- **certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de ces actes qui seront affichés ce jour au siège de la collectivité**
- **informe que les présentes délibérations peuvent faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Caen 3, rue Arthur le Duc, 14000 Caen, ou par**

télérecours sur le site [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr) dans un délai de deux mois à compter de leur publication et de leur réception par le représentant de l'Etat.

*Fin de séance : 21h22*